

hend in it larceny or embezzlement. In consequence of slavery existing in the United States, it would be rendered possible for them to claim slaves after they had escaped into Canada, by accusing them of larceny for carrying away their clothes when escaping. That difficulty has been removed by circumstances which have occurred in the past few years. The relations of the two countries now stand upon a different footing, and the progress of society shows the necessity of our obtaining an extension and enlargement of these treaty relations. There should be a statute law between the two countries, to enable each country to obtain the extradition of parties accused of crimes of this nature. Those who live near the frontier see more of the evils of the present system than those living at a more remote distance. Some persons, near the frontier, are constantly committing crimes, and then seeking an asylum either on one side or the other. It is felt to be an evil in the locality where this exists, because it corrupts society, and produces injurious consequences to both nations. He trusted the Government would pursue some course as speedily as possible, to place this matter on a more satisfactory basis, in order that there may be a remedy provided for the evil. He would now move for an Address to His Excellency the Governor General, praying that he will lay before the Senate all correspondence between the Government of the Dominion of Canada and the Imperial Government, and all correspondence between the United States and the Government of Canada, respecting the extradition of parties charged with taking bonds, or debentures, or their agents in New York, who sought refuge in Canada.

Hon. Mr. Campbell said he was much obliged to the hon. mover of the motion for having acted upon the suggestion to limit his address to papers connected with one case. The papers for which notice had been given were so voluminous that they could not be prepared for the present session. He quite concurred in the view taken by his hon. friend, and thought some change in the law was necessary.

SHIPPING OF SEAMEN

Hon. Mr. McClelan moved for an humble address to His Excellency the Governor General, praying that His Excellency will be pleased to furnish the Senate copies of all correspondence between the Government of Great Britain, or any foreign Government, or

dans lesquelles se trouvaient les deux pays au moment de la conclusion du traité ont empêché d'y inclure le larcin ou le détournement de fonds. Puisque l'esclavage existe aux États-Unis, il serait possible de réclamer les esclaves qui se sont échappés au Canada en les accusant de larcin pour avoir emporté leurs vêtements dans leur fuite. Cette difficulté a été réglée par suite des circonstances qui se sont produites au cours des quelques dernières années. Les relations des deux pays en sont maintenant à un niveau différent et l'évolution de la société rend manifestement nécessaire un élargissement de ces relations sur la base de traités. Il devrait exister une loi entre les deux pays pour permettre à chacun d'obtenir l'extradition des personnes accusées de crimes de cette nature. Ceux qui vivent à proximité de la frontière connaissent davantage les défauts du système actuel que ceux qui en sont éloignés. Certaines personnes près de la frontière commettent constamment des crimes, puis cherchent asile d'un côté ou de l'autre. Les régions où ceci se produit en souffrent, car cet état d'esprit corrompt la société et porte préjudice aux deux nations. Il espère que le Gouvernement prendra des mesures aussi rapidement que possible, pour améliorer la situation et remédier au mal. Il propose maintenant d'adresser une demande à Son Excellence le Gouverneur Général, pour qu'il présente au Sénat toute correspondance échangée entre le Gouvernement de la Puissance du Canada et le Gouvernement Impérial, ainsi que toute correspondance échangée entre les États-Unis et le Gouvernement du Canada, à l'égard de l'extradition des personnes accusées d'avoir saisi des titres ou obligations, ou de leurs agents de New York qui se réfugient au Canada.

L'honorable M. Campbell se déclare très reconnaissant à l'auteur de la motion d'avoir accepté de limiter sa demande aux documents relatifs à un cas. Les documents que l'on a mentionnés sont si volumineux qu'il est impossible de les préparer pour la session actuelle. Il est entièrement d'accord avec l'opinion de son honorable collègue et estime qu'il est nécessaire de modifier la loi.

ENGAGEMENT DES MATELOTS

L'honorable M. McClelan propose: «Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de toute correspondance échangée entre le Gouvernement du